



Pascal COLLEU Le Proviseur

Lycée Français International Charles de Gaulle de Pékin

Acte relatif au voyage Hangzhou et Suzhou

Le Chef d'établissement du lycée français international Charles de Gaulle à Pékin

Vu la note de note de l'AEFE du 30 novembre 2017 relative aux modalités des voyages scolaires

Vu la consultation du conseil d'établissement par voie électronique en date du 27 mars 2023;

Dossier suivi par Na Ll Secrétariat du proviseur

Vu le projet pédagogique du responsable du voyage présenté au chef d'établissement ;

Décide :

Téléphone (8610) 84 74 70 10

Article 1 : Désignation Courrier électronique secretariatb@lfip.net.cn

Voyage Hangzhou et Suzhou du 25 au 28 avril 2023

Adresse postale 3, Xinjin Lu PEKIN 100015 -CHINE Article 2 : Le prix

Le prix du voyage est arrêté à 475€ maximum

Article 3 : Conditions de paiement

Site Internet www.lfip.net.cn

La totalité de la somme devra être réglée avant le début du voyage

Article 4: Gestion des reliquats

Les reliquats supérieurs à 8€ seront remboursés aux familles. Les reliquats inférieurs à 8€ seront acquis à la caisse de solidarité au-delà d'un délai de trois mois à compter de l'information des familles